

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE DES GLIERES

**Objet : Convention de Conseil à membres de la Société d'Économie Alpestre de Haute-Savoie
Unité pastorale des Mouilles - « Extension du bâtiment d'alpage »**

Le « **Lundi 28 Février 2022 à 14h30** », en Mairie de Fillière, sur convocation de Monsieur le Président de l'AFP, se sont réunis les membres de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'AFP des GLIERES dont les noms suivent :

Étaient présentes : Christian ANSELME, Anne LEVET, GOLLIET Jean-Claude, Gaël ANTHOINE-MILHOMME, Jean-Pierre BETEND représentant Estelle GAILLARD, Jean-Marc NICOLLIN
Quorum atteint.

Assistaient également :

Johan FREIMANN, service comptabilité finances commune de Fillière
Pascale RIGOT, responsable du service comptabilité finances de Fillière
Jean-Claude GOLLIET, responsable pôle captages et ouvrages du Grand Annecy
Bruno DELETRAZ, direction de l'eau potable du Grand Annecy
Emmanuel COGNET, Technicien Société d'Économie Alpestre de la Haute-Savoie
Honorine BUTHOD, Technicienne Société d'Économie Alpestre de la Haute-Savoie

Monsieur le Président présente le projet relatif à l'**unité pastorale des Mouilles**. Celui-ci vise l'**extension du bâtiment d'alpage des Mouilles**, en réponse au problème de manque de places pour l'accueil de 14 vaches laitières qui se traduit aujourd'hui par une traite en deux fois et un état dégradé des abords du bâtiment (aire d'attente pendant la traite).

Il est exposé au Syndicat que, les dossiers de demande de financement, l'appui technique et administratif, sont effectués par la Société d'Économie Alpestre de Haute-Savoie, association départementale à laquelle l'AFP adhère.

Il est proposé au Syndicat de passer une convention de conseil avec la SEA relative à ce projet.

La contribution financière proposée et plafonnée par la SEA 74 est de :

5 900,00 € pour un montant estimé de 189 145,80 euros TTC de travaux

Il est précisé que cette convention ne prendra effet qu'après inscription définitive du dossier auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Demande l'appui de la Société d'Économie Alpestre pour l'assister en vue de la réalisation des travaux d'extension du chalet d'alpage de l'unité pastorale des Mouilles.
- Approuve le montant de la contribution proposée à 5 900,00 euros net de Taxes pour ce programme de travaux.
- Demande à Monsieur le Président d'inscrire les sommes correspondantes au budget.
- Accepte la convention en ses termes et prend acte que cette dernière ne prendra effet qu'après transmission du dossier auprès des financeurs.
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Président pour signer cette convention et veiller à son exécution.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois, ans que dessus
Pour copie conforme
Le Président de l'A.F.P.
Christian ANSELME

